



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article401>

Création ou bilan d'une Section Sportive Scolaire

- EPS Plus - Sections Sportives -



Date de mise en ligne : jeudi 18 septembre 2014

EPS Académie de Lyon

Vous voulez déposer une demande de création de section sportive scolaire, pour l'année scolaire 2015-2016.
Il suffit pour cela de cliquer sur le lien et de remplir le questionnaire en ligne : [Demande de création de section sportive scolaire](#)

Cette saisie devra se faire, entre le 22 septembre 2014 et impérativement avant le **15 octobre 2014**.
Vous pourrez retourner vos conventions au conseiller pédagogique départemental, jusqu'au 15 avril 2015.

Pour les sections de l'Ain :

DSDEN de l'Ain
Yves Esposito
10 rue de la paix
BP 404
01012 Bourg en Bresse cedex

Pour les sections de la Loire :

DSDEN de la Loire
Jocelyne Caumeil
9 et 11 rue des docteurs Charcot
42 023 St Etienne cedex 02

Pour les sections du Rhône :

DSDEN du Rhône
Philippe Bouzonnet
21 rue Jaboulay
69 309 Lyon cedex 02

Nous vous proposons de rédiger votre convention d'après ce modèle : [convention conforme à nos attentes en activant ce lien](#).

Si votre section sportive scolaire est officiellement ouverte pour cette rentrée scolaire 2014, vous devez remplir les informations demandées en activant le lien contenu dans un courriel qui a été envoyé à votre établissement le 19 septembre.

L'ensemble des dossiers sera examiné au mois de décembre par le comité de pilotage académique placé sous l'autorité de Madame la Rectrice et composée des IA IPR EPS, des DASEN des trois départements, de leurs conseillers pédagogiques et d'un représentant de la direction régionale des sports.

Il formulera des propositions à Madame la Rectrice, qui rendra ensuite officielle la liste des sections sportives scolaires de l'Académie de Lyon pour l'année scolaire 2015 / 2016.